

Chez les guimaëcois Valérie et Stéphane, l'assainissement est naturel

La phytoépuration : repenser son mode de vie

« Ça nous paraît cohérent d'être autonomes au niveau de l'épuration », témoignent d'emblée Valérie et Stéphane. Depuis 2008, le couple a installé dans son jardin un système d'assainissement naturel fonctionnant grâce à la phytoépuration. Conçu pour 6 personnes, celui-ci fonctionne grâce à un parcours en cinq étapes, durant lequel les eaux grises de la maison sont filtrées à l'aide des plantes. Si leur installation demande un minimum d'entretien, par exemple pour la taille des roseaux, le couple en est toutefois ravi. Couplée à l'utilisation de toilettes sèches, elle leur permet en effet de restituer à la nature ce qu'ils y ont prélevé et de réduire l'impact de leur mode de vie sur l'environnement.

Car faire le choix de la phytoépuration, c'est aussi repenser ses habitudes en amont : il s'agit de limiter les pollutions à la source. Le couple de guimaëcois n'utilise ainsi que des produits éco-compatibles pour la toilette et l'entretien de la maison. Une nécessité afin de protéger les végétaux chargés d'épurer l'eau. « A un moment, notre ado voulait utiliser du gel, du shampoing » raconte Stéphane. « On lui a dit arrête, tu vas faire crever tout le monde derrière », rigole-t-il. Toute la famille utilise donc du savon de Marseille, une base lavante qui respecte la faune et la flore. « Les gens font confiance aux stations d'épuration », regrette Valérie, « ils utilisent des produits très agressifs ».

Découvrez en diaporama l'installation de Valérie et Stéphane

Une législation contraignante

Pour Valérie et Stéphane, le coût de l'opération a été minime. En effet, le couple a réalisé lui-même les installations, après que Stéphane ait effectué un stage avec l'association Eau Vivante. « A l'époque, ce système n'était pas légal », retrace Stéphane, « c'est à dire que le maire prenait notre projet sous sa responsabilité ». Fin 2009, la réglementation évolue et la phytoépuration est autorisée. Cependant, cette légalisation entraîne l'interdiction de l'autoconstruction pour les particuliers, qui se voient obligés de faire appel à des sociétés agréées. « Maintenant, c'est autorisé mais c'est cher », résume Valérie.

Valérie et Stéphane dénoncent également l'interdiction qui leur est faite de réutiliser l'eau une fois filtrée, par exemple pour arroser leur potager. Une mesure visant à prohiber tout contact avec les eaux usées. Pourtant, les tests obligatoires réalisés dans le dernier bac d'épuration révèlent une eau de bonne qualité. « La législation doit évoluer », constatent Valérie et Stéphane. Et afin d'être en accord avec leurs valeurs, ils n'hésitent pas à encourager l'autoconstruction et la réutilisation de l'eau. « En faisant ça, on veut allier l'économie et l'écologie », concluent-ils, « c'est hors de question pour nous que l'écologie soit réservée à une classe dominante ».